
DOMAINE :	Élèves - Sécurité et bien-être	En vigueur le :	25 janvier 2001
TITRE :	Suspension et renvoi d'un élève	Révisée le :	7 décembre 2018

Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.

PRÉAMBULE

Le Conseil reconnaît qu'il a l'obligation d'offrir un milieu sain et sécuritaire à tous les élèves, parents, tuteurs et tutrices, bénévoles, visiteurs et membres du personnel où l'on privilégie la responsabilité, le respect, le civisme, la civilité et l'excellence scolaire dans un climat d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire. Tous les membres de la communauté scolaire ont un rôle important à jouer dans un milieu d'apprentissage et d'enseignement positif et sécuritaire.

La présente politique a pour objectifs de :

- promouvoir une meilleure compréhension des droits, responsabilités et obligations en matière d'éducation dans le milieu scolaire;
- favoriser une attitude et des comportements convenables chez les élèves;
- assurer l'ordre et la discipline dans la classe, dans l'école, sur le terrain de l'école et dans toute autre activité sanctionnée par l'école ou le Conseil; et de garantir le respect intégral des règlements et du code de conduite de l'école, lesquels mettent l'accent sur l'estime de soi, l'autodiscipline et le respect d'autrui.
- préciser les conséquences dont les élèves sont passibles si leurs actes ne se conforment pas aux normes établies.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE

Dans un esprit de discipline progressive, le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) veut s'assurer que les membres de la communauté scolaire puissent maintenir un climat où l'on règle les conflits dans le respect et la civilité.

Le CSPNE entend prendre les mesures disciplinaires nécessaires pour bannir ou corriger les comportements nuisibles ou dangereux au sein des écoles ou lors d'activités scolaires et ce, conformément à la *Loi sur l'éducation*, aux règlements connexes, aux Politiques/Programmes 141 et 142 et aux politiques du Conseil.

Le CSPNE favorise une discipline progressive afin de pouvoir choisir le plan d'action voulu pour régler les problèmes de comportement inacceptables.